



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

World Sailing (WS)

Voile

A. ÉPREUVES (10)

Épreuves masculines (5)	Épreuves féminines (4)	Épreuve mixte (1)
Planche à voile – RS: X Dériveur monoplace – Laser Dériveur monoplace (lourd) – Finn Dériveur biplace – 470 Skiff – 49er	Planche à voile – RS: X Dériveur monoplace – Laser Radial Dériveur biplace – 470 Skiff – 49er FX	Multicoque mixte – Nacra 17 Foiling

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour la voile :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places sur invitation commission tripartite	Total
Hommes	165	8	2	175
Femmes	166	7	2	175
Total	331	15	4	350

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO	Quota par épreuve
Hommes	8	1 embarcation par épreuve
Femmes	7	1 embarcation par épreuve
Total	15	

SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^e OLYMPIADE – TOKYO 2020

3. Quotas par épreuve pour la voile :

	Nb total d'embarcations	Nb total d'athlètes
Hommes		
Planche à voile	25	25
Dériveur monoplace	35	35
Dériveur monoplace (lourd)	19	19
Dériveur biplace	19	38
Skiff	19	38
Femmes		
Planche à voile	27	27
Dériveur monoplace	44	44
Dériveur biplace	21	42
Skiff	21	42
Mixte		
Multicoque	20	40
	250	350

4. Mode d'attribution des places :

La place est attribuée au CNO.

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents) et la Règle 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte olympique sont autorisés à participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

Autres critères d'admission requis par la FI :

Pour être admis à participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020, tous les athlètes doivent :

- Les moins de 18 ans doivent présenter au COJO un formulaire de consentement et de déclaration du parent (ou du tuteur) dûment signé et rempli, lors de la réunion d'enregistrement de leur délégation.
- être enregistré en tant qu'athlète au sein de World Sailing et fournir son numéro d'identification lors du processus d'inscription
- figurer au classement mondial officiel de World Sailing à un moment ou à un autre entre le 1^{er} janvier 2018 et le 29 juin 2021;
- concourir dans au moins une des épreuves de qualification olympique;
- répondre aux critères de nationalité, qui sont les mêmes que pour les Jeux Olympiques.
- doivent être des membres à part entière de l'association internationale de classe concernée conformément aux règles en vigueur.
- détenir un certificat d'assurance en cours de validité attestant de la responsabilité civile avec une couverture minimale de 200 000 000 JPY par incident ou équivalent, s'il est considéré comme le «responsable».

SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification, sans tenir compte du calendrier des compétitions. Un athlète peut uniquement qualifier son CNO dans une épreuve.

Nombre de places de qualification (embarcations)	Épreuves de qualification
101	Championnats du monde de voile 2018 Les CNO les mieux classés dans chacune des dix épreuves aux Championnats du monde de voile 2018 obtiendront des places de qualification conformément au tableau ci-dessous.
6	Jeux régionaux Les CNO qui ne se sont pas déjà qualifiés à l'issue des Championnats du monde de voile 2018 et qui sont les mieux classés dans chacun des Jeux régionaux obtiendront des places de qualification conformément au tableau ci-dessous.
61	Championnats du monde 2019 Les CNO qui ne se sont pas déjà qualifiés à l'issue des Championnats du monde de voile 2018 ou de leurs Jeux régionaux et qui sont les mieux classés dans chacun des Championnats du monde individuels 2019 obtiendront des places de qualification conformément au tableau ci-dessous.
68	Épreuves de qualification continentales 2019 / 2020 Les CNO de chaque continent qui ne se sont pas déjà qualifiés à l'issue des Championnats du monde de voile 2018, des Jeux régionaux ou des Championnats du monde 2019, et qui sont les mieux classés dans chacune des dix épreuves de voile aux compétitions continentales respectives de qualification (voir annexe au présent système de qualification), obtiendront des places de qualification conformément au tableau ci-dessous.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

	Championnats du monde 2018	Jeux Asiatiques 2018	Jeux Panam 2019	Championnats du monde 2019	Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Afrique	Asie	Océanie	Pays hôte	Tripartite	Total embarcations	Total athlètes
Hommes														
Planche à voile	10	0	0	8	1	1	1	1	1	1	1	0	25	25
Dériveur monoplace	14	1	2	5	2	1	1	2	2	2	1	2	35	35
Dériveur monoplace (lourd)	8	0	0	4	1	1	1	1	1	1	1	0	19	19
Dériveur biplace	8	0	0	4	1	1	1	1	1	1	1	0	19	38
Skiff	8	0	0	4	1	1	1	1	1	1	1	0	19	38
Femmes														
Planche à voile	11	0	0	9	1	1	1	1	1	1	1	0	27	27
Dériveur monoplace	18	1	2	10	2	1	1	2	2	2	1	2	44	44
Dériveur biplace	8	0	0	6	1	1	1	1	1	1	1	0	21	42
Skiff	8	0	0	6	1	1	1	1	1	1	1	0	21	42
Mixte														
Multicoque	8	0	0	5	1	1	1	1	1	1	1	0	20	40
													250	350

S'il n'y a aucun CNO admissible à l'issue de toutes les compétitions continentales de qualification ci-dessus, la ou les places de qualification seront attribuées dans la même épreuve, quel que soit le continent, au(x) CNO non encore qualifié(s) occupant le rang suivant au classement des Championnats du monde 2019.

PLACES PAYS HÔTE

Le pays hôte a l'assurance d'obtenir une (1) place de qualification dans chaque épreuve : huit (8) places chez les hommes et sept (7) chez les femmes. La date limite à laquelle le CNO du pays hôte devra avoir confirmé l'utilisation de ses places de qualification est fixée au 1^{er} juin 2021.

PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE

Quatre (4) places sur invitation de la commission tripartite sont mises à la disposition des CNO admissibles aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

- Deux (2) places de qualification dans l'épreuve masculine du dériveur monoplace et deux (2) places de qualification dans l'épreuve féminine du dériveur monoplace.
- Pour prétendre à une place sur invitation de la commission tripartite dans la voile, un athlète doit répondre aux critères d'admission définis à la section C.

Le 14 octobre 2019, le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite. Les CNO auront jusqu'au 15 janvier 2020 pour envoyer leurs demandes. La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés à la date définie à la section G.

Des informations détaillées concernant les places sur invitation de la commission tripartite figurent dans le document intitulé "Jeux de la XXXII^e Olympiade, Tokyo 2020 - Places sur invitation de la commission tripartite pour les Jeux Olympiques - Règlement et procédure d'attribution".



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

À l'issue de chaque épreuve de qualification, World Sailing publiera les résultats sur son site web (<http://www.sailing.org/olympics>) et informera les CNO respectifs des places qui leur ont été attribuées.

CONFIRMATION DES PLACES PAYS HÔTE

Le CNO/la FN du pays hôte devront avoir confirmé à World Sailing l'utilisation des places allouées d'ici au 1^{er} juin 2021.

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

PLACES DE QUALIFICATION INUTILISÉES

Si une place de qualification allouée n'est pas confirmée dans les délais impartis ou est refusée par le CNO, celle-ci sera réattribuée comme suit :

Étape 1 : La place de qualification sera réattribuée dans la même épreuve au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement, sur la base des résultats aux Championnats du monde 2019, quel que soit le continent.

Étape 2 : S'il reste des places inutilisées après ce processus, les places de qualification hommes seront réattribuées à l'épreuve masculine du dériveur monoplace et les places de qualification femmes seront réattribuées à l'épreuve féminine du dériveur monoplace. Les places seront allouées au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement, sur la base des résultats aux Championnats du monde 2019, quel que soit le continent.

Étape 3 : S'il reste encore des places de qualification inutilisées après ce processus, elles seront attribuées conformément à l'étape 2, mais les places de qualification hommes seront attribuées à l'épreuve masculine de planche à voile et les places de qualification femmes seront attribuées à l'épreuve féminine de planche à voile.

PLACES PAYS HÔTE INUTILISÉES

Toute place inutilisée par le pays hôte sera réattribuée conformément au processus de réattribution des places de qualification inutilisées décrit ci-dessus.

PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE

Si la commission tripartite n'est pas en mesure d'allouer une place sur invitation, celle-ci sera réattribuée conformément au processus de réattribution des places de qualification inutilisées décrit ci-dessus.

SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

G. PÉRIODE DE QUALIFICATION

Date	Milestone
1er juin 2018 – 29 juin 2021	Période de qualification pour la voile Toutes les dates et tous les lieux d'événement peuvent être trouvés dans <i>Annex 1 – Qualification System Olympic Games Tokyo 2020 – World Sailing – qualification timeline</i>
17 janvier 2020	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite
17 mai 2021	Date limite à laquelle World Sailing devra avoir informé les CNO/FN des places qui leur ont été attribuées Les CNO/FN devront informer World Sailing dans les deux semaines suivant la notification, s'ils souhaitent accepter ou refuser les places qui leur ont été attribuées
1 juin 2021	World Sailing réattribuera les places inutilisées
Date à confirmer	Date limite à laquelle la commission tripartite devra avoir confirmé, par écrit, l'attribution des places sur invitation aux CNO
5 juillet 2021	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de 2020 à Tokyo
23 juillet – 8 aout 2021	Jeux Olympiques de Tokyo 2020

Cf - Annex 1 – Qualification System Olympic Games Tokyo 2020 – World Sailing – qualification timeline